



Rapport annuel sur le service de collecte des déchets

De la Communauté De Communes Sor & Agout

Année 2023



SOMMAIRE

Contexte : réglementation, historique et territoire.....	3
1 Indicateurs techniques.....	5
1.1 Chiffres clés relatifs au territoire et à la population	5
1.2 Organisation de la collecte	7
1.3 Interprétation des indicateurs techniques	12
2 Indicateurs financiers.....	20
2.1 Chiffres clés relatifs au territoire et à la collecte des déchets.....	19
2.2 Interprétation des indicateurs financiers.....	25
3 Situation du territoire au vu des objectifs nationaux à atteindre.....	26
4 Bilan communication et prévention	28
4.1 Actions de communication.....	26
4.2 Actions de prévention.....	28
5 Perspectives d'évolution.....	31
Conclusion.....	31

LEXIQUE DES ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

Collecte PR : collecte en points de regroupement

Collecte PAP : collecte en porte à porte

OM : ordures ménagères

Tri sélectif : déchets recyclables hors verre

OMA : ordures ménagères + tri sélectif + verre

DMA : déchets ménagers assimilés > ordures ménagères + tri sélectif + verre + apports en déchèterie

Taux de refus : est calculé sur le poids d'un échantillon de tri sélectif par une analyse manuelle des déchets conformes et non conformes

Capitation : coût à l'habitant servant à financer les déchèteries

DEEE : Déchets Electriques et Electroniques

DEA : Déchets d'Equipement d'Ameublement

REP : Responsabilité Elargie du Producteur

OBLIGATION REGLEMENTAIRE

Ce document est établi dans une volonté de transparence du service public et d'information des usagers conformément :

- au Code Général des Collectivités Territoriales
>articles L 2224-17-1 du 17 août 2015
>D 2224-1 à D224-5, annexe XIII en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017
sur l'obligation de la collectivité à rendre compte du prix et de la qualité du service public d'élimination des déchets.

-à la loi LTECV du 17 août 2015, sur la situation des quantités de déchets produits et évitées par rapport aux objectifs nationaux

UNE HISTOIRE, UN TERRITOIRE

La CCSA n'est compétente en matière de collecte des ordures ménagères que pour 10 communes, sur les 26 composant sont territoire. Pour des raisons techniques et historiques, la collecte des autres communes est assurée par le SIPOM de Revel.

1966	1 ^{er} regroupement de communes suite à la volonté des maires de l'époque >Syndicat pour l'Expansion des Communes du Sor et de l'Agout (SECOSA)
1974	Le regroupement de communes prend la compétence ordures ménagères >District des Communautés du Sor et de l'Agout (DICOSA)
1999	Le regroupement de communes se transforme en communauté de communes > Communauté de Communes du Sor et de l'Agout (CCSA) et compte 10 communes
2010	La CCSA compte 14 communes, dont 10 collectées en régie
2013	La CCSA compte 26 communes, dont 10 collectées en régie

C'est la Commission Valorisation des déchets et assainissement non collectif, composée de 18 délégués, qui s'occupe de traiter les problèmes liés à la collecte des ordures ménagères à travers la compétence "Protection et mise en valeur de l'environnement".

La CCSA a délégué au syndicat mixte TRIFYL le traitement des déchets ménagers et assimilés : traitement des ordures ménagères, du tri sélectif et gestion des déchèteries.

Pour tout renseignement sur le mode de traitement des déchets, une documentation complète est disponible sur le site internet www.trifyl.fr.

1 Indicateurs techniques

Données réactualisées pour ce rapport – source INSEE

1.1 Chiffres clés relatifs au territoire et à la population

LE TERRITOIRE

10 communes

15236 habitants (population municipale)
15148 habitants (p/m 2022)

Evolution démographique entre 2022 et 2023 :

+ 0.5 % (population municipale)

Superficie : **138 km²**

Territoire rural dispersé : **110.40 habitants / km²**

LES ENTREPRISES

1113 professionnels sur le territoire dont la quasi-totalité sont des usagers du service collecte de la CCSA
744 professionnels (p/m 2022)

4 zones d'activités

678 entreprises (tout secteur confondu)
721 entreprises (p/m 2022)

LES LOGEMENTS *(chiffres 2022)*

94% de maisons

6% d'appartements ou autres

91% de résidences principales

2% de résidences secondaires

7% de logements vacants

LES MENAGES *(chiffres 2022)*

6359 ménages
6178 ménages (p/m 2020 - 2021)

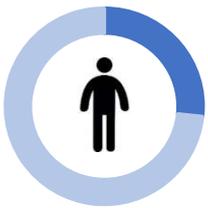
2.38 personnes par foyer
2.44 personnes par foyer (p/m 2020 - 2021)

Evolution du nombre de ménage entre 2020 et 2022 : **+ 3.01 %**

Répartition de la population par âge



■ 0/14 ans ■ 15/29 ans ■ 30/44 ans ■ 45/59 ans ■ 60/74 ans ■ 75 ans et +



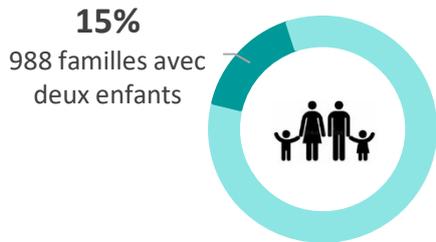
27%
1572 personnes
seules



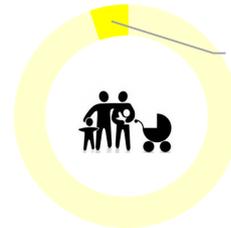
39%
2357
couples sans
enfant



15%
949 familles
avec 1 enfant



15%
988 familles avec
deux enfants



5%
305 familles
avec 3 enfants
et plus

(chiffres 2022)

1.2 Organisation de la collecte

1.2.1 Les différents flux

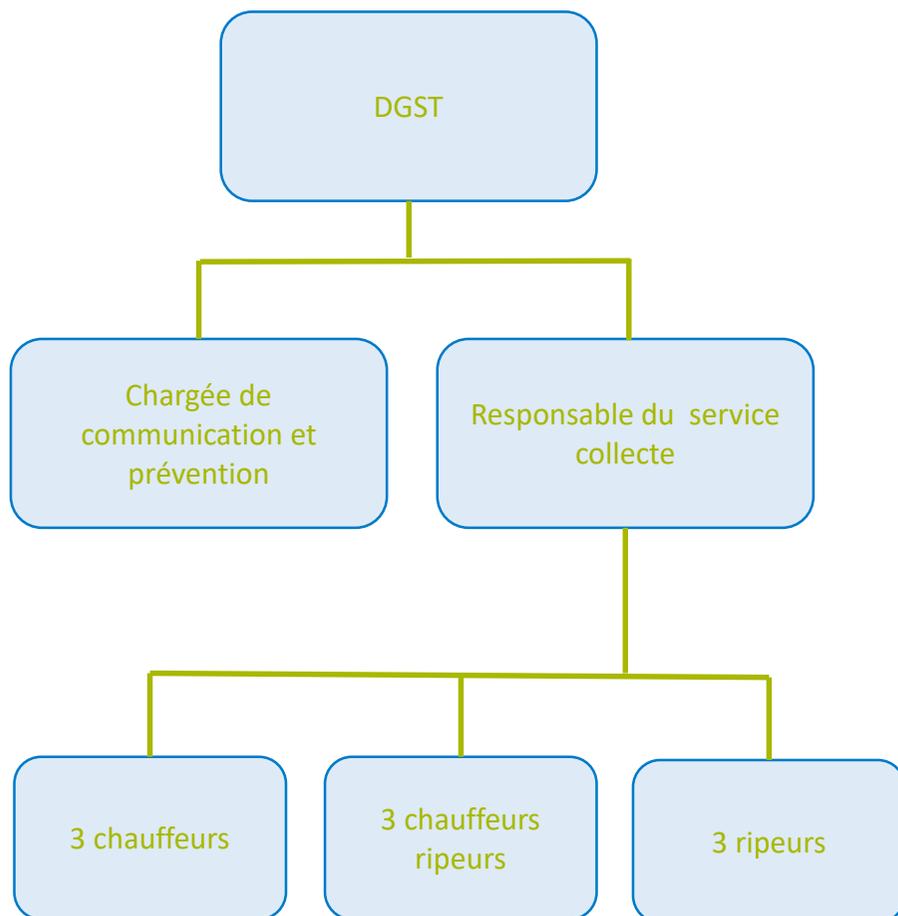
COLLECTE 2023						
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES		particuliers et professionnels	en porte à porte	1 fois par semaine	CCSA	2525.58 tonnes
			en point de regroupement	1 ou 2 fois par semaine suivant le secteur		
TRI SELECTIF		particuliers et professionnels	en porte à porte	tous les 15 jours	CCSA	963.74 tonnes
			en point de regroupement	1 fois par semaine		
VERRE		particuliers et professionnels	en apport volontaire	colonnes vidées ~ 1 fois par mois	Véolia via Trifyl	509.08 tonnes
TEXTILE		particuliers	en apport volontaire	colonnes vidées ~ 1 fois par mois	Le Relais	61.22 tonnes
DECHETS VERTS		particuliers	en porte à porte	~ 1 fois par mois à Soual	CCSA	32 tonnes
DECHETERIE		particuliers et professionnels	apport volontaire	suivant conditions dans le règlement Trifyl	Trifyl	4 177.93 tonnes
CARTONS INDUSTRIELS (hors déchèterie)		particuliers et professionnels	apport volontaire ZA Martinels et ZA des Charettes	conteneurs vidés suivant les besoins	CCSA	plus de pesée

1.2.2 Cartographie du service

<u>Déchèterie de Soual</u>	Lieu dit Soulet	du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h	05 63 70 95 59
<u>Déchèterie de Castres</u>	Zone de Mélou	du lundi au samedi de 8h à 18h45	05 63 62 72 19
<u>Déchèterie de Labruguière</u>	Prado de Lamothe	du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h	05 63 37 80 35
<u>Déchèterie de Puylaurens</u>	Route de St Paul Cap de Joux	Mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h	05 63 59 12 29



1.2.3 Moyens humains et techniques



4 BOM : 16 tonnes et 12m ³		
CN 443 YW	2013	double peigne
DD 999 PW	2014	simple peigne
DZ 888 YJ	2016	double peigne
FS 634 YF	2020	double peigne



9 agents de collecte : 3 équipes	
5h00 – 14h00	1 chauffeur + 2 ripeurs
5h00 – 14h00	1 chauffeur + 2 ripeurs
8h00 – 17h00	1 chauffeur + 2 ripeurs

1.2.4 Planning de collecte

Semaine IMPAIRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Camion 1 (5h - 14 h)	Saix - Z.1 + Caissettes Z.2 Plateau de Viviers	Soual	Saix - Z.1 + Caissettes Z.2 Plateau de Viviers (sauf Z.2)	Saix - Z. 2 + Caissettes Z.1 Sémalens - Z.2 + Caissettes Z.1	
Camion 2 (5h - 14 h)	Cambounet Sémalens - Z.1+ Caissettes Z.2	Verdalle, Escoussens, St Afrique, Viviers	Cambounet Sémalens - Z.1 + Caissettes Z.2	Verdalle, Escoussens, St Afrique, Viviers Plateau de Viviers Z.2	
Camion 3 (8h - 17 h)		Saint Germain, Lescout Gros producteurs	St Germain, Lescout Gros producteurs Soual - Caissettes uniquement + une partie de Cambounet		Verdalle, Escoussens, St Afrique, Soual, Viviers Gros producteurs Soual - Caissettes uniquement

Semaine PAIRE					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Camion 1 (5h - 14 h)	Saix - Z.1 + Caissettes Z.2 Plateau de Viviers	Soual	Saix - Z.2 + Caissettes Z.1 Sémalens - Z.2 + Caissettes Z.1	Saix - Z. 2 + Caissettes Z.1 Sémalens - Z.2 + Caissettes Z.1	
Camion 2 (5h - 14 h)	Cambounet Sémalens - Z. 1+ Caissettes Z.2	Verdalle, Escoussens, St Afrique, Viviers	Soual	Verdalle, Escoussens, St Afrique, Viviers Saix Z.3	
Camion 3 (8h - 17 h)		Saint Germain, Lescout Gros producteurs	St Germain, Lescout Gros producteurs Soual - Caissettes + une partie des conteneurs individuels		Verdalle, Escoussens, St Afrique, Soual, Viviers Gros producteurs Soual - Caissettes uniquement



Collecte des **Ordures Ménagères** en porte à porte

Collecte des **Ordures Ménagères** en point de regroupement

Collecte du **Tri Sélectif** en porte à porte

Collecte du **Tri Sélectif** en point de regroupement

1.3 Interprétation des indicateurs techniques

Afin de s'accorder avec l'ADEME et autres organismes, Trifyl et ses collectivités adhérentes prennent pour **référence la population municipale** et non plus la population totale à **partir de 2023**.

La population municipale étant plus faible, cela engendre un décalage de performance entre 2022 et 2023.

>un tonnage global 2023 inférieur à celui de 2022 deviendra supérieur lorsqu'il sera traduit en kg / an / habitant

>un tonnage global 2023 supérieur à celui de 2022 augmentera de manière encore plus significative lorsqu'il sera traduit en kg / an / habitant

Afin de garder une constance entre 2022 et 2023, chaque performance en kg / an / habitant sera exprimé en population municipale et en population totale estimée à 15700 habitants.

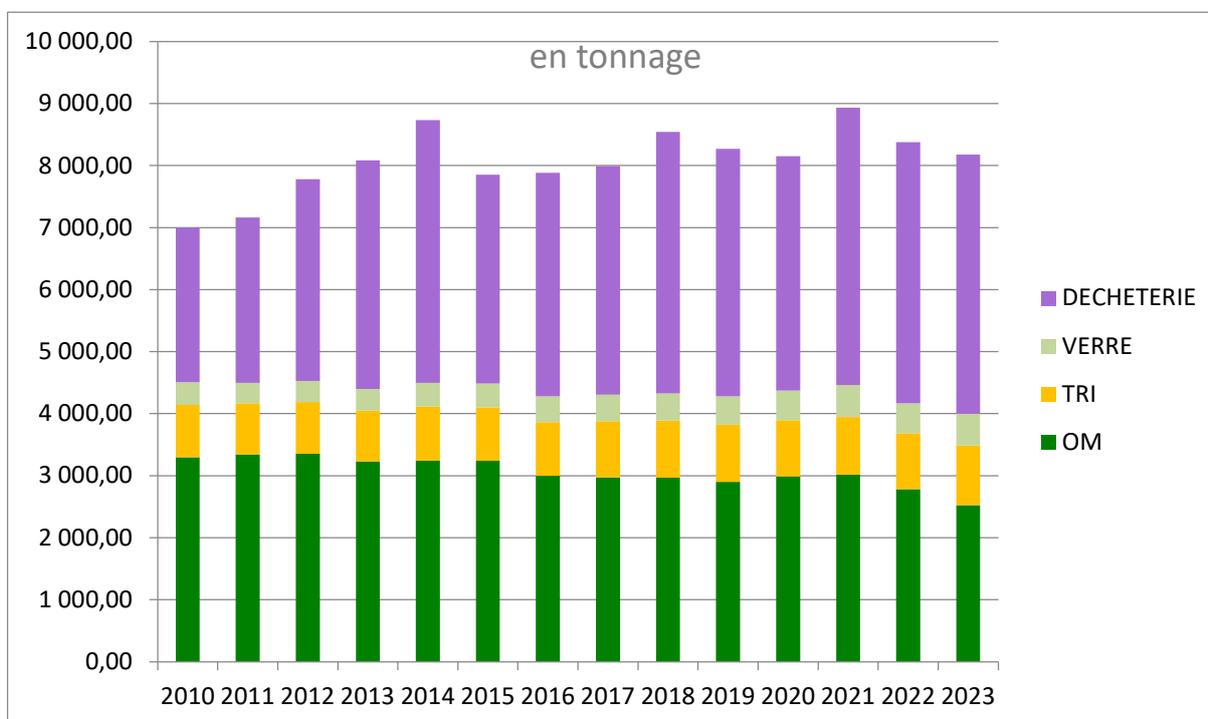
8 176 TONNES

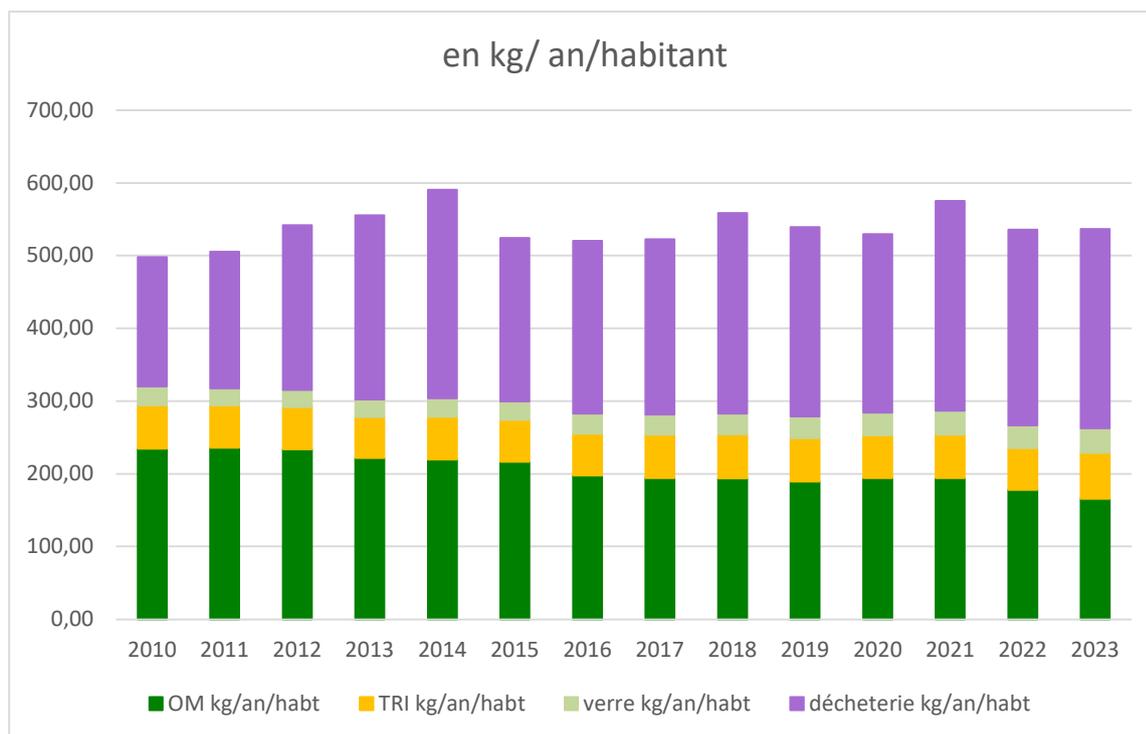
C'est le tonnage total (OM + TRI + verre + déchèterie) collecté en 2023, soit 536 kg de déchets par habitant

↻ 520 kg de déchets par habitant en population totale ↻

En 2022, ce sont 8 376 tonnes, soit 535 kg de déchets par habitant qui ont été produits.

Evolution de la production de déchets entre 2010 et 2023





Après une augmentation de la production globale de déchets en 2021, les quantités repartent à la baisse. C'est la portion des apports en déchèterie qui reste la plus importante. Le tri sélectif et de verre ont augmenté, et la quantité d'ordures ménagères continue à baisser de manière significative.

DECHETS RESIDUELS	TRI SELECTIF	VERRE
 <p>2 525.58 tonnes en 2023 / 2779.79 tonnes en 2022</p>	 <p>963.74 tonnes en 2023 / 901.32 tonnes en 2022</p>	 <p>509.08 tonnes en 2023 / 485.45 tonnes en 2022</p>
TEXTILE	DECHETERIE	CARTONS INDUSTRIELS
 <p>61.20 tonnes en 2023 / 58.51 tonnes en 2022</p>	 <p>4 177.93 tonnes en 2023 / 4209.04 tonnes en 2022</p>	 <p>plus de pesée en 2023 / 3.74 tonnes en 2022</p>

DECHETS RESIDUELS	TRI SELECTIF	VERRE
 <p>165.76 kg par hbt en 2023 / 177.78 kg par hbt en 2022</p>	 <p>63.25 kg par hbt en 2023 / 57.64 kg par hbt en 2022</p>	 <p>333.41 kg par hbt en 2023 / 31.05 kg par hbt en 2022</p>
TEXTILE	DECHETERIE	CARTONS INDUSTRIELS
 <p>4.02 kg par hbt en 2023 / 3.76 kg par hbt en 2022</p>	 <p>274.21 kg par hbt en 2023 / 269.19 kg par hbt en 2022</p>	 <p>plus de pesée en 2023 / 0.23 kg par hbt en 2022</p>

8 237 TONNES

C'est la quantité totale, tout déchet confondu, portée par les usagers dans les différents contenants du territoire (y compris déchèterie), soit 540 kg/an/habitant  524 kg de déchets par habitant en population totale 

En 2022, ce sont 8 439 tonnes qui avaient été produites, soit 540 kg/an/habitant.

Les quantités globales des déchets produits ont diminué de 200 tonnes entre 2022 et 2023.

165.76 KG / HABITANT ↻ 160.86 kg / habitant en population totale ↻

C'est la quantité moyenne que chaque habitant du territoire a mis dans la poubelle verte.
En 2022, ce sont 177.78 kg de déchets résiduels par habitant qui ont été produits.

Cette baisse significative peut-être attribué à plusieurs raisons :

- la collecte des déchets du traiteur Occitanie Restauration à Soual par un prestataire privé depuis avril 2023
- l'extension des consignes de tri
- l'augmentation du nombre de composteurs distribués sur le territoire et les messages de prévention

Le respect des consignes de tri représente un véritable levier d'optimisation pour baisser les tonnages d'ordures ménagères résiduelles et ainsi :

>> baisser les coûts de collecte et de traitement

>> atteindre les objectifs réglementaires en constante évolution ces dernières années

>> engendrer un impact moindre sur notre environnement de par une meilleure valorisation et une réduction des nuisances dues à la collecte et au traitement

63.25 KG / HABITANT ↻ 61.38 KG / habitant en population totale ↻

C'est la quantité moyenne que chaque habitant du territoire a mis dans la poubelle jaune.
En 2022, ce sont 57.64 kg de tri sélectif hors verre par habitant qui ont été produits.

A population constante, l'extension des consignes de tri a engendré une augmentation du tri de 4 kg / habitant.

Il est cependant indispensable de récupérer les tonnages de tri jetés avec les OMR :

-pour des raisons environnementales > rien ne peut corriger le geste de tri de l'utilisateur. Le MODECOM montre qu'il y a encore une part importante de déchets recyclables dans les ordures ménagères. Celle-ci ne pourra jamais être valorisée et ce sont des matières premières qui sont alors exploitées pour la confection de nouveaux papiers, cartons et emballages. De plus, ces déchets recyclables finissent enfouis alors qu'ils pourraient avoir une nouvelle vie.

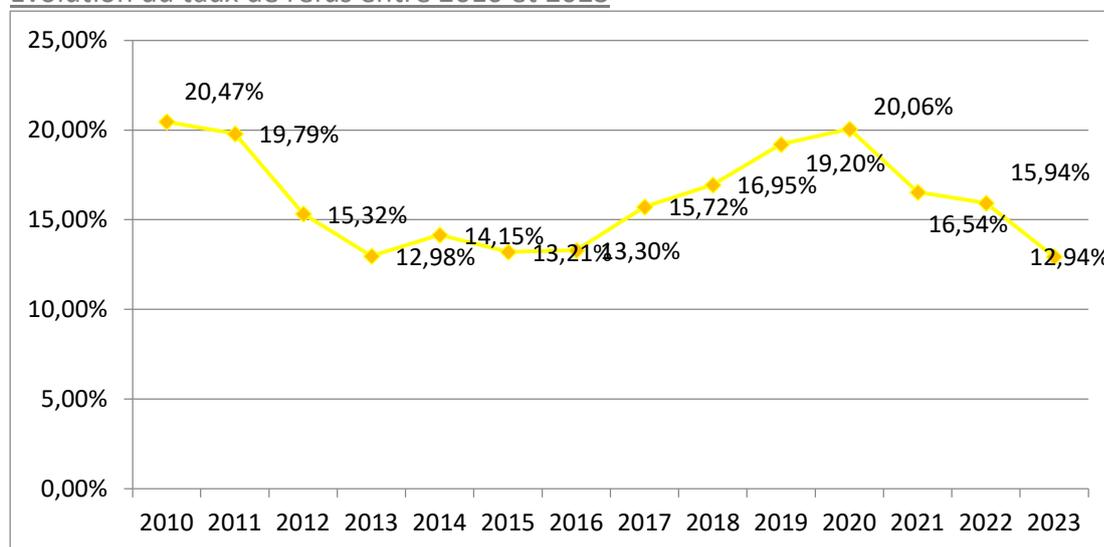
-pour des raisons financières > 1 tonne de tri est facturée 20€, alors qu'une tonne d'ordures ménagères est facturée plus de 180€.

12.94% DE REFUS

C'est la part des déchets qui ont été refusé sur la chaîne car non conforme aux consignes de tri. En 2022, le taux de refus était de 15.94%.

L'extension des consignes de tri a considérablement amélioré la qualité du tri.

Evolution du taux de refus entre 2010 et 2023



Le système de facturation du tri a changé en 2023. Un tonnage calculé sur la base du tri collecté et du taux de refus est calculé trimestriellement et refacturé à 87.56€ / la tonne

COLLECTE EN PR	TAUX DE REFUS 2023	COLLECTE EN PAP	TAUX DE REFUS 2023
Verdalle / Escoussens/ St Afrique	15.58%	Saïx / Viviers	9.24%
Lescout / St Germain	15.75%	Soual	8.39%
Verdalle / Escoussens/ St Afrique	21.35%	Cambounet / Sémalens	9.12%
Lescout / St Germain	17.10%	Saïx / Sémalens	5.81%
Verdalle / Escoussens/ St Afrique	20.72%	Saïx / Viviers	16.09%
		Saïx / Sémalens	7.86%
		Soual	12.41%
MOYENNE 2023	18.10%	MOYENNE 2023	9.84%

Même si le taux de refus s'est amélioré, on retrouve les mêmes écarts entre les tournées en PAP et les tournées en PR : les taux de refus sont plus élevés sur les tournées en points de regroupement.

Tournée en point de regroupement :

>dépôts de gens de passage qui ne respectent pas les consignes

>incivilités des usagers qui peuvent difficilement être identifiés

Tournées en porte à porte :

- >les usagers attachent plus de soin à leur tri
- >pas de dépôt de gens de passage
- >refus du bac à la collecte si tri non conforme

4 177.94 TONNES

C'est le tonnage total apporté en déchèterie, soit 274 kg par habitant  266 kg de déchets par habitant en population totale 

En 2022, ce sont 269 kg par habitant qui ont été produits, soit 4 902.04 tonnes à l'année.

Il y a 25 catégories de déchets collectés à la déchèterie de Soual. Les apports les plus importants en 2023 sont les suivants :



1107.54 tonnes

VÉGÉTAUX



1143.28 tonnes

DÉBLAIS / GRAVATS



843.07 tonnes

TOUT-VENANT



392.11 tonnes

BOIS



272.76 tonnes

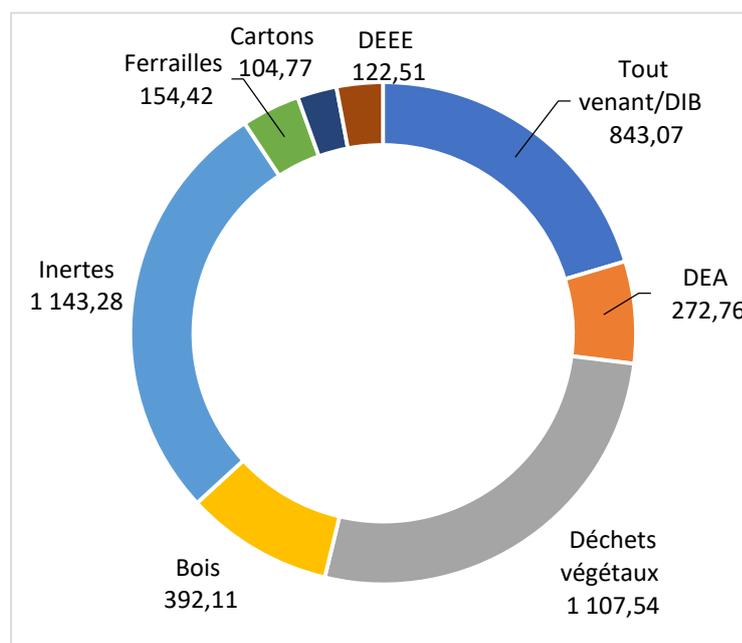
AMEUBLEMENT



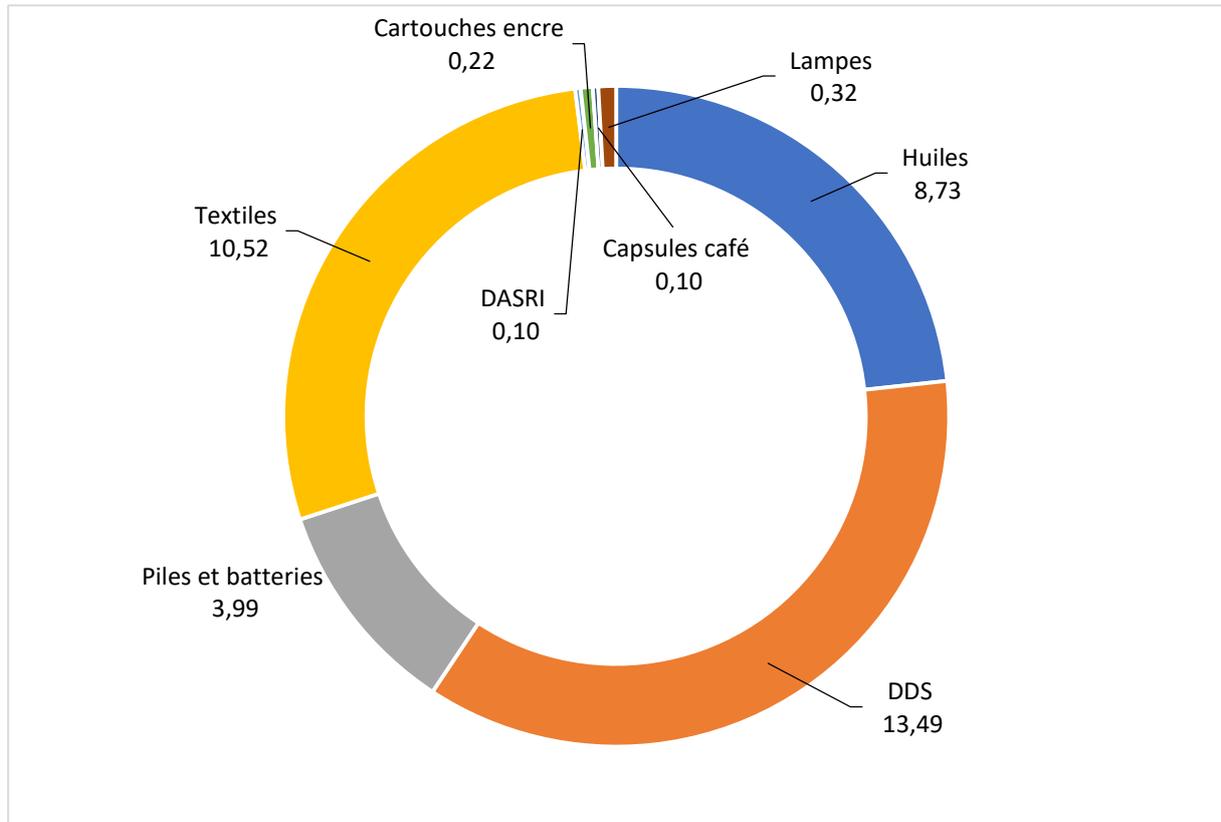
154.42 tonnes

MÉTAUX

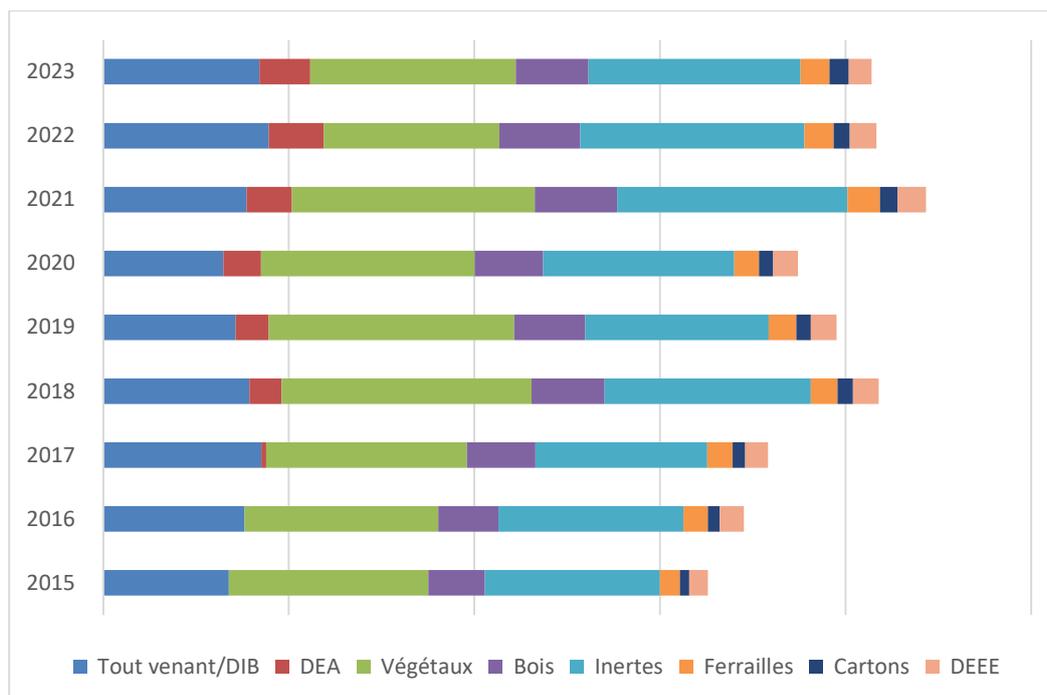
Répartition en tonnes des flux de déchets les plus importants portés à la déchèterie de Soual en 2023 (flux > 20 tonnes)



Répartition en tonnes des flux de déchets les moins importants portés à la déchèterie de Soual en 2023 (flux < 20 tonnes)



Suivi des tonnages portés à la déchèterie de Soual entre 2015 et 2023



Evolution des principaux flux entre 2022 et 2023

	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Évolution en %
Tout venant / DIB	893.02	843.07	-6%
DEA	296.60	242.76	-18%
Végétaux	945.44	1107.54	+17%
Bois	436.10	392.11	-10%
Inertes	1207.38	1143.28	-5%
Ferraille	157.86	154.42	-2%
Cartons	86.80	104.77	+21%
Déchets électroniques	144.10	122.51	-15%

De manière générale, les quantités portées en déchèterie en 2023 sont en diminution. Les végétaux (apports fortement liés à la météo de l'année) sont les seuls flux en augmentation.

508.09 TONNES

C'est le tonnage total de verre trié par les usagers, soit 33.41 kg par habitant. ↻ 32.43 kg de déchets par habitant en population totale ↻

En 2022, ce sont 31.05 kg par habitant qui ont été produits, soit 485.45 tonnes à l'année.

Performances verre par commune en kg / an / habitant

COMMUNES	2022	2023	Évolution en %
Viviers	27.85	28.29	1.58%
Verdalle	24.68	35.91	45.50%
St Germain	27.98	32.6	16.51%
St Affrique	31.27	36.95	18.16%
Soual	36.00	36.03	0.08%
Sémalens	35.40	35.79	1.10%
Saix	27.09	28.11	3.77%
Lescout	36.58	32.71	-10.58%
Escoussens	35.06	36.2	3.25%
Cambounet	35.52	41.35	16.41%
CCSA	31.05	33.41	7.60%

Le verre repart à la hausse, sans pour autant atteindre les quantités demandées dans les objectifs réglementaires.

Performances globales de collecte et comparaison à l'échelle des différents territoires en kg / an / habitant (sauf le taux de refus en pourcentage)

NB : à partir de 2023, les performances se calculeront par rapport à la population municipale et non plus la population totale comme c'était le cas jusqu'en 2022. Trifyl a déjà fait son bilan 2022 avec la population municipale.

La restitution de la matrice des coûts ayant lieu tard cette année, nous ne sommes pas en mesure de fournir des chiffres actualisés pour le Tarn, l'Occitanie, la France et l'habitat rural dispersé.

	CCSA population totale	CCSA population municipale	TRIFYL	Tarn (chiffres 2022)	Occitanie (chiffres 2022)	National (chiffres 2022)	Habitat rural dispersé (chiffres 2021)
OM	161	165	197	230	264	246	187
TRI	61	63	64	59	53	53	48
% REFUS	12.94%	12.94%	8.8%	n.c.	15%	n.c.	n.c.
DECHETERIE	266	274	296	300	272	246	225
DMA	520	536	557	626	623	579	500
VERRE	31	33	35.6	37	34	34	40
TEXTILE	3	4	5.1	4.41	3.8	3.7	n.c.

2 Indicateurs financiers

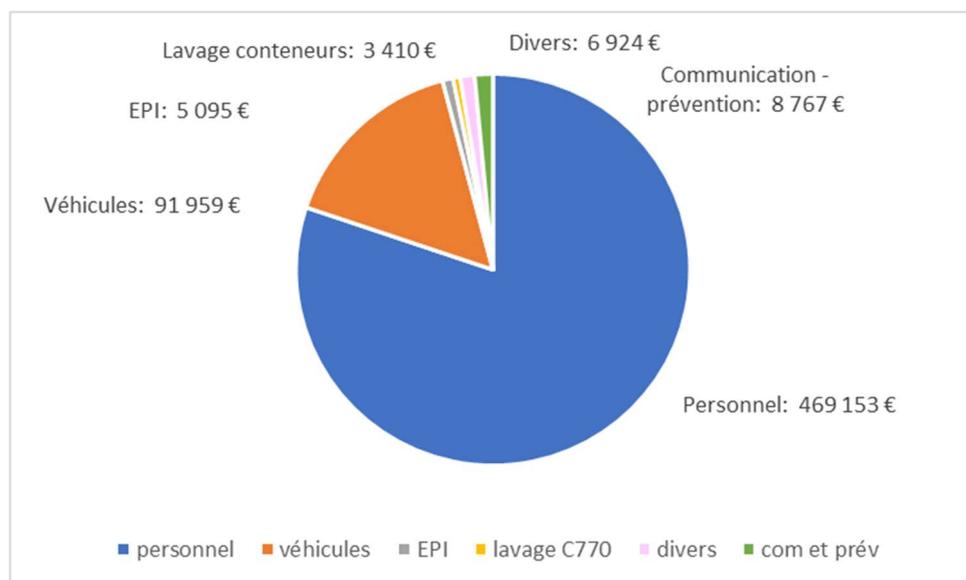
2.1 Chiffres clés relatifs au territoire et à la collecte

2.1.1 Les coûts de collecte

NB : Après avoir utilisés les indicateurs de la matrice des coûts en 2022, les coûts de collecte sont à nouveau analysés à partir des chiffres du Grand Livre comme les années précédentes. Au 9 septembre 2023, la partie traitement n'est toujours pas validés dans SINOE car le syndicat de traitement n'a fourni les chiffres que début septembre.

A fin de pouvoir rédiger le rapport annuel dans le premier semestre n+1, la CCSA utilisera les données du Grand Livre chaque année, que ce soit pour la partie collecte ou traitement.

Répartition des coûts de collecte 2023



Evolution des coûts de collecte 2022 / 2023

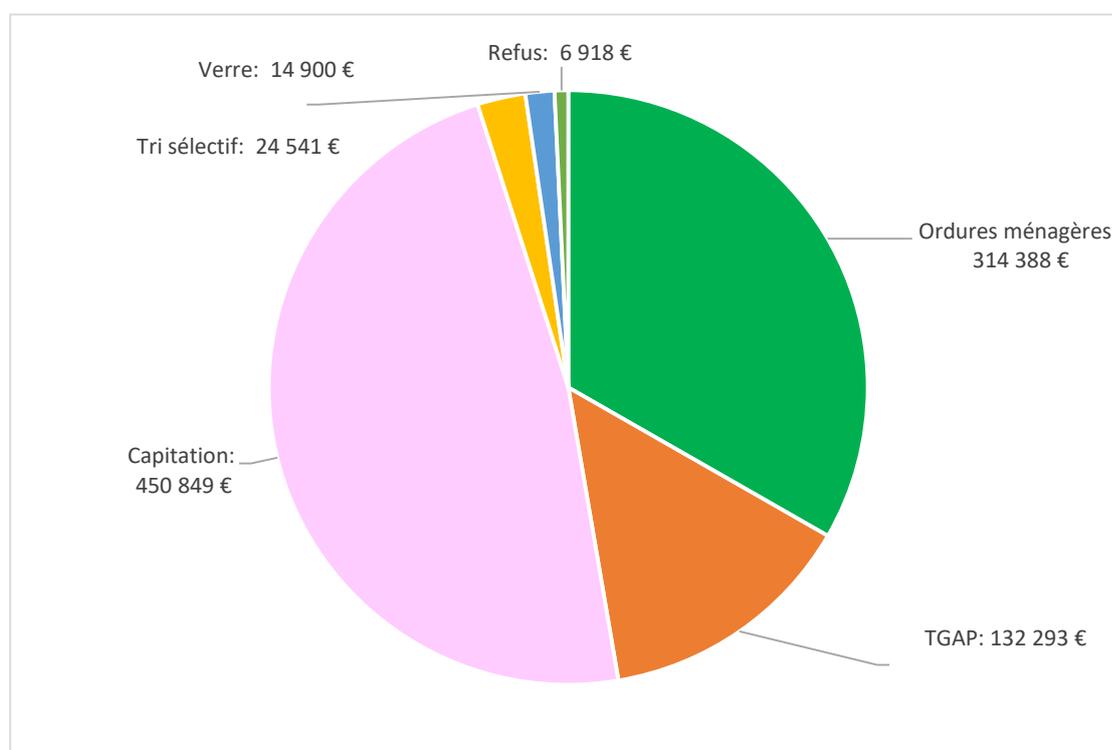
	2022	2023
Personnel	421 537€	469 153€
Véhicules (entretien, gasoil, assurance...)	85 468€	91 959€
EPI (vêtement de travail)	4 565€	5 095€
Lavage des bacs collectifs	3 300€	3 410€
Prévention et communication	15 458€	8 767€
Divers (téléphone, électricité, formation...)	6 301€	6 924€
TOTAL	536 629€	585 308€
COÛT A LA TONNE*	63.59€	71.06€
COÛT PAR HABITANT **	35.43€	38.42€

*tout déchet confondu : DMA + textile + cartons industriels (= 8439 tonnes en 2022 et 8237 en 2023 - cf p. 14)

** 15148 en 2022 et 15236 en 2023

2.1.2 Les coûts de traitement

Répartition des coûts de traitement 2023



Evolution des coûts de traitement 2022 / 2023

	Tarif à la tonne T.T.C.		Coût annuel T.T.C.	
	2022	2023	2022	2023
Ordures ménagères	109.45€ / tonne	126.50€ / tonne	299 610€	314 388€
TGAP	44€ / tonne	56.10€ / tonne	117 393€	132 293€
Tri sélectif *	41.14€ / tonne	21.11€ / tonne	33 834€	24 541€
Refus	compris dans TRI	87.56€ / tonne		6 918€
Verre	26.06€ / tonne	32.18€ / tonne	12 855€	14 900€
Capitation	25.30€ / habitant	30.80€ / habitant	382 158€	450 849€
TOTAL			845 850€	943 889€
COÛT A LA TONNE**			100.23€	114.60€
COÛT PAR HABITANT ***			55.84€	61.95€

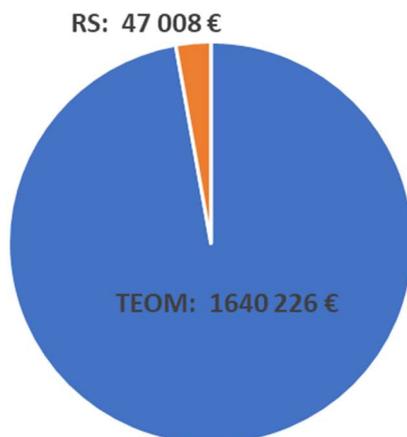
*suivant nos performances

**tout déchet confondu : DMA + textile (= 8439 tonnes en 2022 et 8237 en 2023 - cf p. 14)

***15148 en 2022 et 15236 en 2023 en population municipale

2.1.3 Les recettes

Répartition des recettes 2023



Evolution des recettes 2022 / 2023

	2022	2023
TEOM	1 531 844€	1 640 226€
Redevance Spéciale	47 356€	47 008€
TOTAL	1 579 200€	1 687 234€

Détail du taux de la TEOM de zone appliqué dans chaque commune

Communes	Taux 2023
Saix	10.81%
Soual	12.32%
Sémalens	15.06%
Cambounet	14.52%
St Germain	16.45%
Viviers	14.77%
Lescout	16.53%
Escoussens	14.28%
St Affrique	12.12%
Verdalle	14.68%
Taux moyen 2023	13.10%
<i>p/m taux moyen 2022</i>	<i>13.18%</i>
Montant total	1 640 226€

La Redevance Spéciale

Les entreprises assujetties à la Redevance Spéciale en 2023 sont

- les producteurs de 4 bacs 770 litres et plus d'ordures ménagères par semaine :
 - EHPAD de Touscayrats
 - Lycée Touscayrats
 - CAT Chantecler
 - Les Grands Chênes
 - Sud Restauration
- les producteurs qui sont de droit exonérés de la TEOM (locaux industriels)
 - Pierre Fabre
 - Ancla Tissu
 - Bardou TP
 - Carayon béton
 - Scierie Vieu
 - Rose Granit
 - CMGO
 - Chausson Matériaux

Depuis avril 2023, Occitanie Restauration est collectée par une entreprise privée, CSE à St Affrique les Montagnes.

ENTREPRISES	TEOM estimée	RS 2021	RS 2022	RS 2023
Occitanie Restauration	575€	14 028€	13 171€	4 272€
EHPAD Touscayrats	2 480€	12 051€	9 728€	7 699€
Lycée Touscayrats	600€	7 450€	7 922€	5 704€
Chantecler	3 000€	6 465€	5 415€	4 346€
Les Grands Chênes	2 075€	9 177€	7 722€	8 652€
Sud Restauration	350€	4 233€	3 510€	4 356€
Pierre Fabre	0€			4 813€
Ancla Tissu	0€			1 775€
Bardou TP	0€			1 317€
Carayon béton	0€			1 095€
Scierie Vieu	0€			1 326€
Rose Granit	0€			258€
CMGO	0€			806€
Chausson Matériaux	0€			589€
TOTAL		53 404€	47 468€	47 008€

2.2 Interprétation des indicateurs financiers

Les coûts de traitement ont augmenté de 11.5% entre 2022 et 2023 (p/m 12% entre 2021 et 2022), malgré la baisse des tonnages.

Au vu de l'augmentation des tarifs de traitement, les collectivités n'ont qu'une solution pour limiter l'augmentation des coûts : l'optimisation des tonnages collectés par la baisse des ordures ménagères et l'amélioration de la qualité du tri sélectif.

Grâce à l'augmentation des bases, le montant de la TEOM augmente malgré une légère diminution du taux. Les recettes ont augmenté de 7%. La redevance spéciale pourrait être appliquée à un plus grand nombre de professionnels afin de répartir les coûts de manière plus équitable entre les particuliers et les professionnels.

En 2023, les recettes couvrent les dépenses :

Total des dépenses > 1 529 197€

Total des recettes > 1 687 234€

P/m 2022 (chiffres du Grand Livre, différents des chiffres de la matrice des coûts utilisés l'année dernière pour la partie collecte)

Total des dépenses > 1 382 478€

Total des recettes > 1 579 200€

Coût aidé* de la collecte et du traitement à l'habitant (tout déchet confondu):
positionnement de la CCSA

La restitution de la matrice des coûts ayant lieu tard cette année, nous ne sommes pas en mesure de fournir des chiffres actualisés pour le Tarn, l'Occitanie, la France et l'habitat rural dispersé.

	CCSA	Trifyl	Tarn	Occitanie	National	Habitat rural dispersé
Coût / hbt*	117€					

**le coût aidé est la partie qui reste à financer par les habitants une fois que l'on a soustrait les produits aux charges – données issues de SINOE*

3 Situation du territoire au vu des objectifs nationaux à atteindre

Atteindre 55% de valorisation matière organique des déchets non dangereux et non inertes (en masse) en 2020, 65% en 2025

Pas de donnée disponible à ce jour.

Généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2023

Le compostage individuel et de proximité est en développement sur le territoire. La collecte des biodéchets a débuté en octobre 2023. Le tri à la source est généralisé.

Trier tous les plastiques d'emballages d'ici 2023

Au 1^{er} janvier 2023, l'information de l'extension des consignes de tri était transmise aux usagers et le centre de tri a commencé à trier tous les emballages. Tous les plastiques sont triés depuis le début de l'année 2023.

Progresser vers la généralisation de la tarification incitative (15 millions de Français couverts en 2020 et 25 millions en 2025)

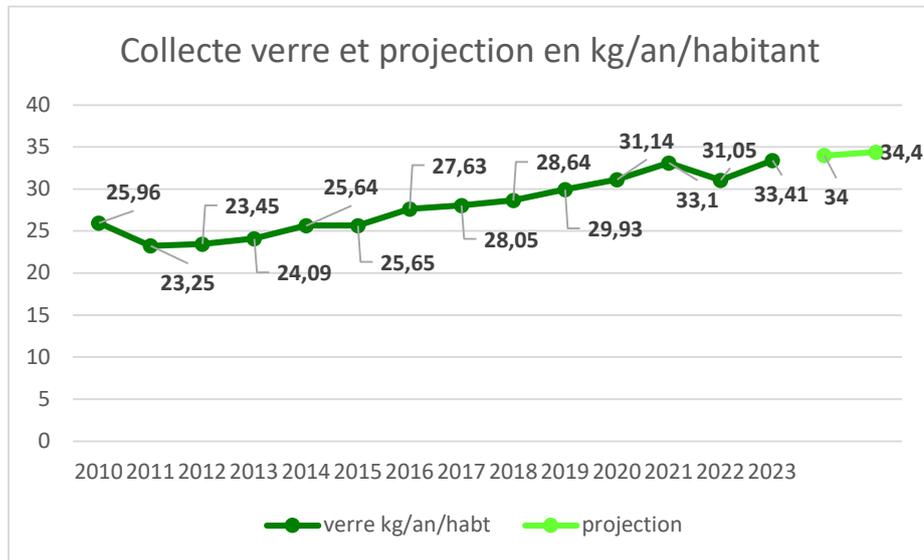
Environ 8 millions de Français sont aujourd'hui assujettis à une tarification incitative ou le seront prochainement. La CCSA ne s'est pas prononcée en faveur de la mise en place d'une tarification incitative, et n'a pas fait d'étude à ce sujet.

Réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installations de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025

Cet objectif sera atteint avec la mise en place de la nouvelle usine qui permettra de traiter les biodéchets. Ce dispositif sera complété d'une unité de tri du tout venant de déchèterie, qui récupérera les déchets pour de la valorisation matière ou énergétique plutôt que du stockage.

Collecte verre : objectif 2025 et 2031

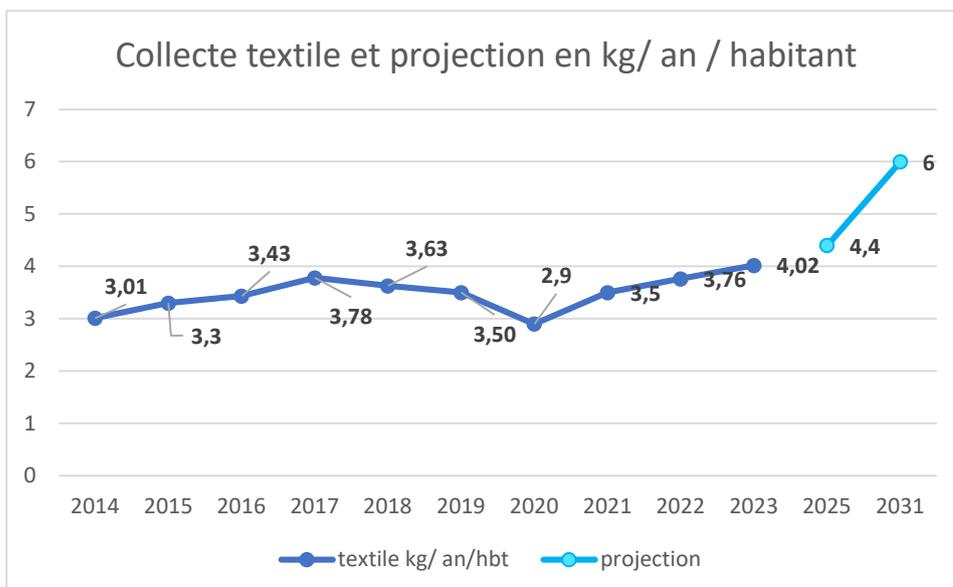
CCSA 2023	Objectif 2025	Objectif 2031
33.41	34	34.4



Hausse de 2,5 kg / habitant entre 2022 et 2023 : l'atteinte des objectifs 2025 se rapproche d'autant plus facilement avec le compte en population municipale.

Collecte textile : objectif 2025 et 2031

CCSA 2023	Objectif 2025	Objectif 2031
4.02	4.4	6



Les performances continuent d'augmenter, et bien que la collecte ne soit pas très dynamique sur le territoire, l'objectif 2025 semble atteignable. Il faut continuer de communiquer, optimiser le réseau de points de collecte et organiser des collectes ponctuelles pour atteindre les objectifs.

Récapitulatif des objectifs réglementaires et positionnement de la CCSA

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES	En 2023 à la CCSA
10% de DMA en moins entre 2010 et 2020	non atteint
55% de valorisation matière organique des déchets non dangereux et non inertes (en masse) en 2020	pas de donnée disponible
Généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023	effectif
Extension des consignes de tri d'ici 2023	effectif
Généralisation de la tarification incitative	pas de participation
Réduction de 30% de déchets non dangereux, non inertes admis en installations de stockage	non atteint
Objectifs verre 2025 et 2031	en amélioration
Objectif textile 2025 et 2031	en amélioration

4 Bilan communication et prévention

4.1 Actions de communication

4.1.1 Actions renouvelées chaque année



Lettres de l'Environnement #9 et #10

La Lettre de l'Environnement est une parution semestrielle (avril et novembre). En 2023, elles ont porté respectivement sur :

- >le bilan des déchets produits en 2022 et le label Qualirépar
- >le lancement de la collecte des biodéchets et destination finale des déchets recyclés

Informations aux nouveaux habitants

Comme chaque année, à chaque livraison de conteneurs individuels, les usagers se voient remettre avec le calendrier de collecte un guide du tri, les horaires d'ouverture des déchèteries et une information sur la mise à disposition de composteurs

Interventions scolaires



En 2023, la CCSA a mené plusieurs interventions dans les écoles et centres de loisirs :

- >école de Cambounet : consignes de tri sélectif pour les petites et moyennes sections / compostage pour les GS et CP / impact de l'homme pour les CE
- >école de Sémalens : l'eau pour les CM

- >établissement scolaire de Touscayrats : consignes de tri et réduction des déchets et compost, gaspillage alimentaire pour les secondes SAPAT / réduction des déchets pour les Terminales
- > école de Verdalle : biodégradabilité des déchets, compostage, gaspillage alimentaire et réduction des déchets pour les 4 classes de la petite section au CM2
- >école de Longuegineste : consignes de tri pour les 3 classes
- >école de Lescout : l'impact de l'homme sur le climat pour les CM
- > ALSH de Saix : sensibilisation des animateurs aux enjeux des déchets et aux consignes de tri pour mise en place dans l'ALSH + sensibilisation des enfants

4.1.2 Actions particulières à 2023

Sensibilisation des salariés d'une entreprise

En 2022, l'entreprise Sirius à Cambounet avait travaillé avec la CCSA pour améliorer le tri des déchets produits sur son site. En 2023, l'entreprise a fait appel à la CCSA pour sensibiliser ses employés au tri des déchets et à l'enjeu de la réduction des déchets.

Mise en place de l'extension des consignes de tri

La communication sur l'extension des consignes de tri a été principalement faite fin 2022. Beaucoup d'utilisateurs ont demandé à échanger leur bac de tri pour un bac de plus grande capacité afin d'absorber le volume de nouveaux plastiques recyclables. Environ 500 bacs ont échangé (sur 6500 foyers). Une soixantaine de bacs collectifs de tri a été rajoutée sur les communes en point de regroupement.

4.2 Actions de prévention

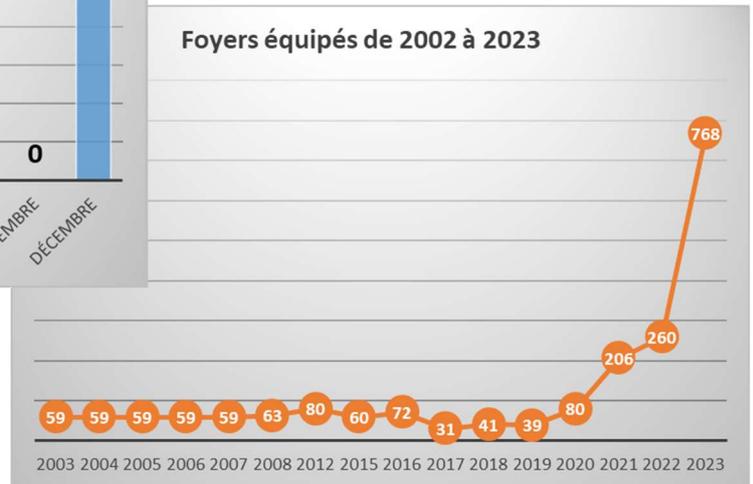
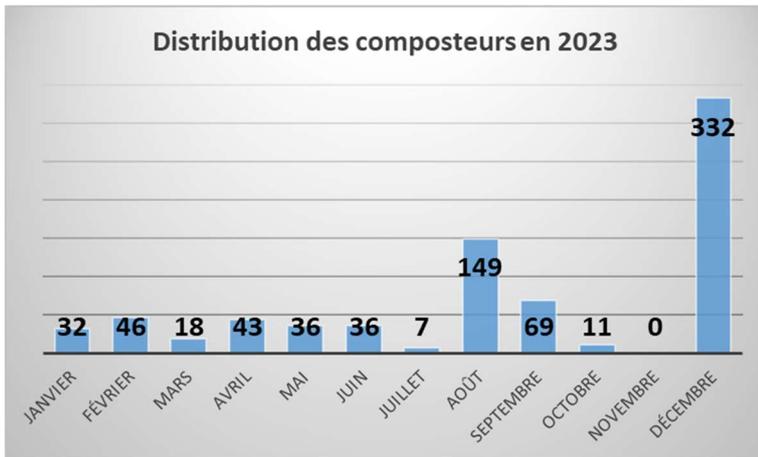
4.2.1 Actions renouvelées chaque année



Promotion du compostage individuel

Relancée dans chaque parution communale et inter-communale, ainsi que sur les sites internet des communes et auprès des nouveaux arrivants, la mise à disposition des composteurs plastiques continue de séduire de plus en plus d'utilisateurs. En 2023, la CCSA a donné 436 composteurs entre janvier et septembre.

Avec le début de la sensibilisation à la collecte des biodéchets et les informations nationales sur l'obligation de composter, la CCSA distribué à nouveau 360 composteurs entre décembre 2023 et début janvier 2024.



La Semaine Européenne de réduction des déchets

Comme en 2022, la CCSA a organisé une collecte textile en même temps que le SIPOM de Revel du 18 au 25 novembre. Cette année, seulement 125 kg de vêtements, chaussures ou linges de maison ont été collectés au profit du Relais (contre 250 kg en 2021 et 500 kg en 2022)

Espace gratuit lors des vide grenier

Certaines communes ou associations ont souhaité participer à nouveau à la mise en place d'un espace gratuit lors de l'organisation des vide-greniers : la pétanque de St Germain, l'association des parents d'élèves d'Escoussens et la commune de Verdalle. Environ 1 tonne de don a bénéficié à des associations de l'économie sociale et solidaire autour de chez nous comme St Vincent de Paul à Dourgne ou les recycleries de Caraman et Mazamet.

4.2.2 Actions particulières à 2023

Développement du compostage collectif

Les communes de la CCSA ont mis en place plusieurs sites de compostage collectif, ainsi que des composteurs dans toutes les écoles et cimetières.

Sémalens	école et cimetière
St Germain	école et cimetière
Soual	6 dans le village
Saix	1 au village et 1 à Longuegineste
Saint Affrique	2 dans le village



Extension de la redevance spéciale

Les locaux industriels, non soumis à la TEOM, sont depuis le 1^{er} janvier 2023 soumis à la Redevance Spéciale afin de payer les coûts de collecte et de traitement de leurs déchets, qui étaient jusqu'à là répercuté aux usagers via la TEOM.

Optimisation de la collecte du verre

Suite au constat de baisse des performances verre, les consignes ont été remises à jour sur l'ensemble du parc de récup verre. Un nettoyage superficiel des colonnes et des abords a été fait.

5 Perspectives d'évolution

Développement du compostage dans les structures internes à la CCSA

Un travail sur la mise en place de la collecte des biodéchets a été mené avec les crèches et le centre de loisirs de la CCSA. L'objectif est de composte un maximum de déchets et de jeter seulement les restes de repas et les os / arrêtes dans les sacs dédiés. Les composteurs n'ont pu être installés en raison de la rupture de stock mais tout est prêt pour ce nouveau tri.

Communication sur les imbriqués



L'extension des consignes de tri a entraîné une amélioration du taux de refus en 2023. Cependant, la part des déchets imbriqués (et donc non recyclables), n'était pas comptabilisée dans le taux de refus et le sera en 2024. Cette nouvelle part de refus va avoir un impact direct sur nos performances. Il est indispensable de communiquer aux usagers sur l'importance du vrac dans le geste du tri.

Optimisation de la collecte des gros producteurs

Occitanie Restauration, le second plus gros producteur de déchets du territoire a confié la gestion de ses déchets à CSE, une entreprise privée située à St Affrique les Montagnes. Les 2 plus gros producteurs de déchets du territoire ne sont donc plus gérés par le service public, ce qui contribue en grande part à l'amélioration de nos performances en ordures ménagères.

Optimisation de la collecte du verre

Le nettoyage des récup verre et leurs abords, avec le matériel adapté pour un nettoyage intégral, est programmé.

Bien que cela semble déjà fait et refait, des efforts en communication devront être déployés aussi afin de sortir les tonnages restants dans les OM et le TRI.





Optimisation de la collecte textile

Toutes les communes ont désormais une borne textile avec le rajout de celle de St Germain.

Afin d'augmenter les tonnages collectés, l'opération de collecte ponctuelle pourrait être organisée chaque année, relançant le partenariat avec les écoles. Il faut peut-être envisager de changer la période étant donné la faible participation au mois de novembre 2023. Cette collecte pourrait être assortie à un troc de vêtements pour valoriser la notion de seconde main, ainsi qu'un partenariat plus important avec une association du territoire qui souhaite ouvrir une boutique de vêtements de seconde main à Dougne.

Optimisation des tournées

Les résultats observés suite à l'extension des consignes de tri et le développement du compostage laisse présager une baisse importante des OM dans la durée. Beaucoup d'administrés demandent s'il serait possible d'inverser les fréquences de collecte ordures ménagères et tri.

Développement des actions de prévention et de communication

La CCSA va continuer les opérations de communication et de prévention déjà en place mais pourra aussi trouver de nouveaux supports.



RECAPITULATIF & CONCLUSION

DMA

Les quantités de DMA se stabilisent avec le nouveau compte en population totale et auraient baissé avec un compte en population totale :

- ✓ **536 kg / an / habitant en 2022 >>> 536 kg/an/habitant en 2023 (pop. municipale)**
- ✓ **536 kg / an / habitant en 2022 >>> 520 kg/an/habitant en 2023 (pop. totale)**

OMR

Les quantités d'OMR continuent de baisser en 2023 de manières très satisfaisantes :

- ✓ **178 kg / an / habitant en 2022 >>> 166 kg/an/habitant en 2023**

TRI SELECTIF

Les quantités de tri augmentent (extension consignes de tri et compte en population municipale) :

- ✓ **57.64 kg / an / habitant en 2022 >>> 63.25 kg/an/habitant en 2023**

VERRE

Les quantités de verre remontent :

- ✓ **31.05 kg / an / habitant en 2022 >>> 33.41 kg/an/habitant en 2023**

Apports en déchèterie

Les quantités d'OMR, TRI et VERRE baissent suffisamment en 2023 pour atteindre les -10% réglementaires prévus pour 2025 mais les apports en déchèterie sont encore trop élevés pour atteindre le -10% de DMA :

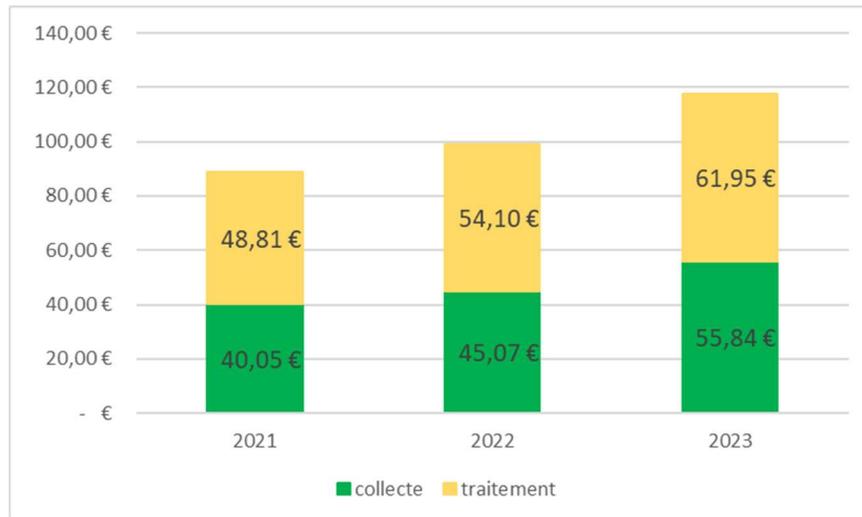
- ✓ **269 kg / an / habitant en 2022 >>> 274 kg/an/habitant en 2023 (pop. municipale)**
- ✓ **269 kg / an / habitant en 2022 >>> 266 kg/an/habitant en 2023 (pop. totale)**

COÛT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT PAR HABITANT

Entre 2022 et 2023, les coûts de collecte augmentent, ainsi que les coûts de traitement, bien que temporisés par la baisse des tonnages collectés.

- ✓ collecte : 45.07€ / habitant en 2022 >>> 55.84€ / habitant en 2023 >>>> +24%
- ✓ traitement : 54.10€ / habitant en 2022 >>> 61.95€ / habitant en 2023 >>>> +14.5%

Évolution des coûts de collecte et de traitement entre 2021 et 2023



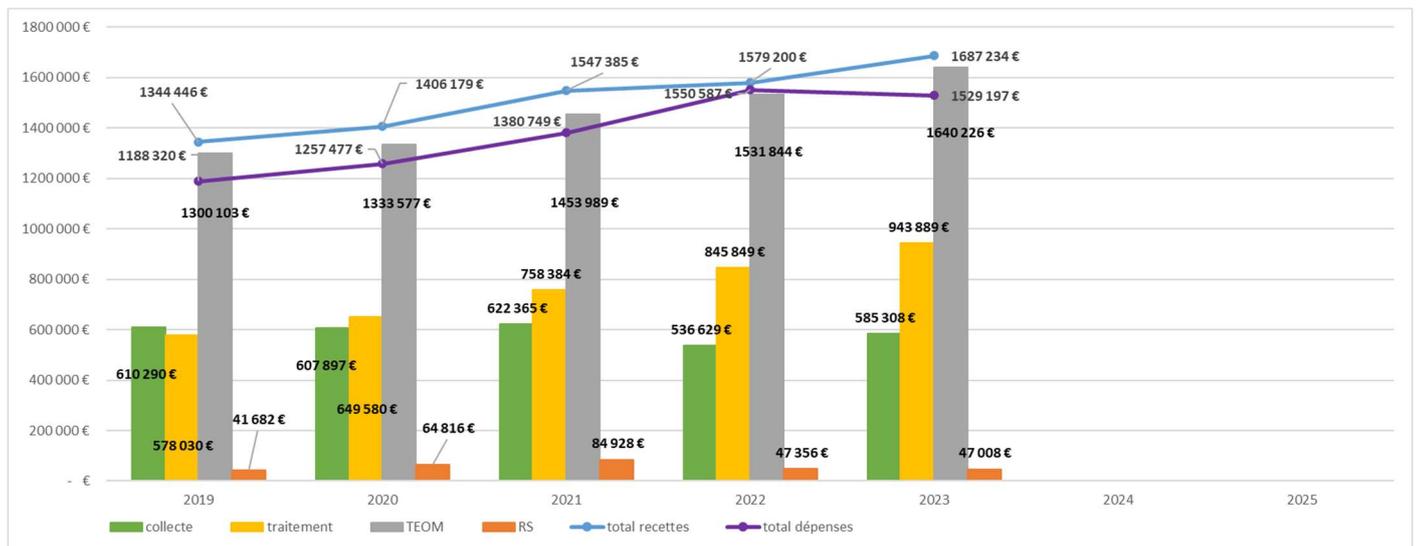
VISION GLOBALE DES COÛTS ET PERSPECTIVES

La TEOM augmente, la redevance spéciale se stabilise.

- ✓ TEOM : 1 531 844€ en 2022 >>> 1 640 226€ en 2023
- ✓ RS : 47 356€ en 2022 >>> 47 008€ en 2023

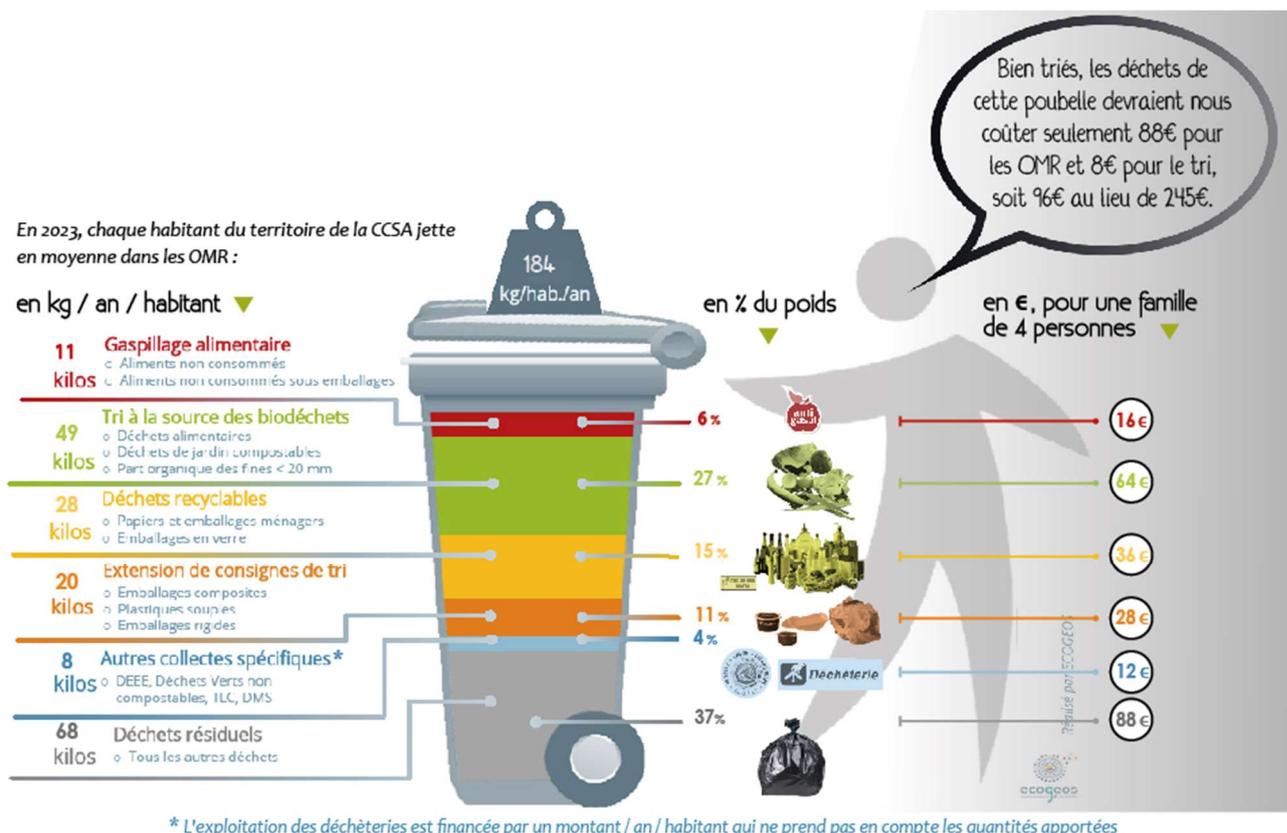
Les deux sources de financement du service permettent de couvrir la totalité des frais du service.

- ✓ + 166 636€ en 2021 >>> + 196 722€ en 2022 >>> 158 037€ en 2023



Afin de capter davantage de tonnes de tri au détriment des OM, une incitation technique pourrait être développée sur le territoire : l'inversion des fréquences de collecte OM et TRI. L'impact sur les coûts de collecte devrait être nul (baisse des coûts de collecte OM et augmentation des coûts de collecte TRI) mais les coûts de traitement devraient diminuer (180€ / tonne d'OM contre 20€ / tonne de TRI).

Le dernier MODECOM montre qu'il y a 77 kg / an / habitant à aller chercher dans les OM, soit 1 173 tonnes pour le territoire : une économie potentielle de 180 000€.



COMPARAISON DES COÛTS AVEC D'AUTRES TERRITOIRES

Pas de chiffres pour 2023

OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

La CCSA n'a atteint aucun des objectifs réglementaires prévus par les différents textes de loi. Les OMA (OMR + TRI + VERRE) ont certes baissé de 21% par rapport à 2010 mais les apports en déchèterie sont en augmentation de 49% entre 2010 et 2023.

Cela se traduit par une augmentation de 4% des DMA (OMA + apports en déchèterie) entre 2010 et 2023. La diminution des DMA de 10% est donc loin d'être atteinte car les apports en déchèterie restent toujours beaucoup trop importants.

L'extension des consignes de tri et la mise en place du tri à la source devrait continuer à faire baisser les OMR.

Il faut maintenant trouver des actions qui permettront de diminuer les apports en déchèterie d'environ 40%, afin d'arriver à une baisse globale des DMA de 10%.

Il n'est pas certain que les nouvelles REP de 2023, ainsi que la mise en place du fond de réparation permettront d'éviter assez de tonnes de déchets pour atteindre cet objectif.

La CCSA doit trouver des pistes d'actions propres à son territoire comme des solutions de broyage pour les usagers ou la mise en place d'un point recyclerie au niveau de la déchèterie.

Les objectifs réglementaires pour la collecte du verre et du textile semblent atteignables aux échéances 2025 et 2031, mais optimisation et communication seront nécessaires.